



Conseil économique et social

Distr. limitée
5 janvier 2016
Français
Original : anglais/espagnol/français
Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2016

2-4 février 2016

Point 6 (a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Éthiopie

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour l'Éthiopie est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période allant de juillet 2016 à juin 2020, soit un montant de 143 105 039 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 306 844 961 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la première session ordinaire de 2016.

* E/ICEF/2016/1.

Fondements du programme

1. L'Éthiopie connaît une croissance économique remarquable. Le produit intérieur brut (PIB) du pays a progressé de 10,3 % en 2014¹ et devrait poursuivre sa croissance à un rythme identique en 2015 ; le gouvernement éthiopien vise en outre à devenir un pays à revenu intermédiaire d'ici 2025. Si des progrès importants ont été réalisés en matière de réduction de la pauvreté, celle-ci ayant diminué de 39 % en 2004-2005 pour s'établir à 26 % en 2012-2013, le taux de pauvreté des populations rurales recule moins rapidement que celui des populations urbaines. Ce programme de pays vise principalement à réduire la pauvreté infantile et ses conséquences en ciblant les populations qui en ont le plus besoin.

2. L'Éthiopie compte environ 99 millions d'habitants, dont 48 % ont moins de 18 ans². Dans ce contexte de transition démographique, il est particulièrement important d'aider les adolescents à acquérir les compétences qui leur permettront de travailler et de vivre en bonne santé, et qui participeront à la construction de communautés prospères, sûres et pacifiques.

3. L'Éthiopie a réalisé le quatrième objectif du Millénaire pour le développement (réduire le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans) et devrait prochainement remplir le sixième objectif qui concerne la lutte contre le VIH, le paludisme et autres maladies graves. Avec un taux de mortalité maternelle de 420 décès pour 100 000 naissances vivantes par rapport à un objectif de 267 décès pour 100 000 naissances vivantes, le cinquième objectif n'est pas encore atteint³. En parallèle, le pays a connu des avancées considérables : la proportion de femmes bénéficiant d'une assistance médicale qualifiée lors de l'accouchement a progressé, passant de 9 à 16 % entre 2011 et 2014⁴.

4. S'agissant du premier objectif du Millénaire pour le développement, à savoir l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim, l'Éthiopie est en bonne voie : bien qu'elle reste élevée, la prévalence des retards de croissance a reculé, passant de 58 % en 2000 à 40 % en 2014 ; cependant, les zones rurales sont plus affectées (42 %) que les zones urbaines (27 %). Si 98 % des bébés sont allaités, seuls 52 % d'entre eux le sont exclusivement pendant leurs six premiers mois, et seuls 4 % des enfants âgés de 6 à 23 mois reçoivent un apport alimentaire minimum acceptable⁵.

5. Le pays a également réalisé une partie du septième objectif (cible 7C), sur le plan de l'eau, mais pas de l'assainissement. Environ 53 % des foyers ont accès à des sources d'eau améliorées⁶, les populations urbaines bénéficiant d'un taux de couverture supérieur (92 %) à celui des populations rurales (45 %). 24 % de la population disposent d'un accès à des services d'assainissement améliorés⁷. L'ensemble des interventions communautaires relatives à l'hygiène et à l'assainissement a permis de réduire le taux de défécation à ciel ouvert de 92 % en 1990 à 29 % en 2015.

¹ Geiger M. T. et Moller L. C., 4th Ethiopia Economic Update, Banque mondiale, 8 juillet 2015.

² Central Statistical Agency (CSA) d'Éthiopie, 2015.

³ Estimation des Nations Unies pour 2013, publiée dans le rapport « Tendances de la mortalité infantile de 1990 à 2013 » de l'OMS, 2014.

⁴ CSA d'Éthiopie, 2012, Ethiopia Demographic and Health Survey 2011.

⁵ CSA d'Éthiopie, 2012, Ethiopia Demographic and Health Survey 2011.

⁶ CSA d'Éthiopie, 2012, Ethiopia Demographic and Health Survey 2011.

⁷ Programme commun OMS/UNICEF de surveillance pour l'eau et l'assainissement, 2015.

6. Le taux brut de préscolarisation s'élève seulement à 34 %⁸. La plupart des établissements préscolaires se trouvent en zone urbaine et sont réservés aux enfants dont les parents peuvent payer les frais de scolarité. Une initiative récente du gouvernement a mis en place des classes de niveau préscolaire dans les écoles primaires, permettant à un plus grand nombre d'enfants de bénéficier de programmes de préparation à l'école.

7. Le taux net de scolarisation à l'école primaire s'élève à 93 % : 95 % chez les garçons et 90 % chez les filles. L'accès à l'éducation fait l'objet de disparités régionales importantes : dans les régions Afar et Somali, le taux de scolarisation reste inférieur à 60 %. Seuls 56 % des enfants atteignent la classe de niveau 5, ce qui reflète la mauvaise qualité de l'éducation de base et les nombreuses difficultés qui s'ensuivent. Seuls 47 % des garçons et des filles suivent l'intégralité du cursus de l'école primaire (huit classes)⁹. Selon les estimations du gouvernement, environ 2 millions d'enfants en âge d'aller à l'école primaire ne sont pas scolarisés, parmi lesquels 1,12 million de filles¹⁰. De nombreux élèves des petites classes de l'école primaire (57,1 %) n'acquièrent pas les apprentissages de base essentiels à la réussite d'un parcours scolaire et professionnel¹¹.

8. Seuls 8 % des filles et 11 % des garçons âgés de plus de 15 ans ont bénéficié d'un enseignement secondaire, quel qu'en soit le niveau¹². L'éloignement des établissements d'enseignement secondaire constitue le frein principal à la participation des élèves, auquel vient s'ajouter le poids des normes de genre traditionnelles et des tâches domestiques confiées aux filles.

9. L'enregistrement des naissances constitue une étape essentielle pour assurer la protection juridique des enfants. En 2014, seules 7 % des naissances ont fait l'objet d'un enregistrement officiel¹³. Le pays dispose désormais d'un cadre législatif complet afin d'accélérer l'enregistrement des naissances.

10. L'Éthiopie occupe le deuxième rang mondial du point de vue du nombre de filles et de femmes victimes de mutilations génitales féminines/excision (MGF/E). Bien qu'elle diminue, leur prévalence reste élevée, notamment dans les zones rurales. Selon les estimations, 23 % des filles âgées de moins de 15 ans ont subi des MGF/E¹⁴.

11. L'Éthiopie est fortement exposée aux chocs climatiques, notamment les périodes de sécheresse et les flambées épidémiques. Plus de 80 % de la population vit en zone rurale ; sa survie repose sur l'agriculture pluviale. Bien que le pays connaisse une croissance économique élevée, plus de 30 millions d'Éthiopiens vivent en dessous du seuil de pauvreté alimentaire. Compte tenu du taux élevé de pauvreté et de la trop grande dépendance vis-à-vis de l'agriculture de subsistance et du pastoralisme, les chocs entraînent souvent des situations humanitaires de grande ampleur qui touchent une grande partie du territoire.

⁸ Ministère de l'Éducation, Éthiopie, Education Statistics Annual Abstract 2005 (2012-2013).

⁹ Ministère de l'Éducation de la République fédérale démocratique (RFD) d'Éthiopie Education Statistics Annual Abstract 2006 E.C (2013-14 G.C).

¹⁰ Chiffres tirés des analyses d'UNICEF Ethiopia réalisées à partir du système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement et les données du CSA d'Éthiopie.

¹¹ Ethiopian Fourth National Learning Assessment of Grades 4 and 8 Pupils, Rapport d'analyse, Ministère de l'Éducation de la RFD d'Éthiopie, janvier 2013.

¹² CSA d'Éthiopie, 2012, Enquête démographique et sanitaire de l'Éthiopie, 2014.

¹³ UNICEF, *La Situation des enfants dans le monde 2015*.

¹⁴ Welfare Monitoring Survey 2011, enquête extraite du rapport National Harmful Traditional Practices Strategy.

12. En conséquence de l'instabilité politique au Soudan du Sud, pays voisin de l'Éthiopie, 250 000 réfugiés supplémentaires ont trouvé refuge en Éthiopie en 2014, qui compte actuellement près de 730 000 réfugiés en provenance d'Érythrée, de Somalie et du Soudan du Sud¹⁵.

13. Les principaux enseignements tirés du précédent programme de pays ont orienté la conception du nouveau programme. L'UNICEF accorde de plus en plus d'importance à la résilience pour réduire les divergences relatives à l'aide humanitaire et au développement, et pour répondre à long terme aux enjeux des programmes pour le développement auxquels doit faire face le pays.

Enjeux intersectoriels

14. **Développement intégré de la petite enfance.** Beaucoup de familles n'ont pas conscience du rôle de l'éducation et de la protection de la petite enfance dans le développement d'un enfant, notamment l'importance d'une nutrition adaptée, des jeux et d'un soutien familial à l'abri de la violence.

15. **Les adolescents,** qui regroupent les individus âgés de 10 à 19 ans, représentent 26 % de la population totale. Les normes sociales et les pratiques, telles que le mariage des enfants, les MGF/E, l'exclusion des filles de l'éducation et les violences basées sur le genre, limitent les choix de vie des adolescentes. Selon les estimations, 8 % des filles sont mariées avant l'âge de 15 ans¹⁶ et 17 % des jeunes filles âgées de 15 à 19 ans sont mariées¹⁷.

16. **Résilience.** Bien que le pays connaisse une croissance économique soutenue, plus de 30 millions d'Éthiopiens vivent en dessous du seuil de pauvreté alimentaire. Compte tenu du taux de pauvreté élevé et de la trop grande dépendance vis-à-vis de l'agriculture pluviale de subsistance et du pastoralisme, les chocs entraînent souvent des situations humanitaires de grande ampleur qui touchent une grande partie du territoire.

17. **Programmation en zone urbaine.** La population urbaine représente environ 20 % de la population totale. Si les zones urbaines affichent de meilleurs indicateurs de développement, il existe des disparités importantes entre les quintiles de richesse. Les enfants qui vivent en zone urbaine présentent un risque plus élevé de contracter le VIH que ceux qui vivent en zone rurale ; en outre, les besoins en matière de protection sociale y sont très urgents.

Priorités du programme et partenariats

18. Le programme de pays de l'UNICEF soutient le second plan de croissance et de transformation du gouvernement éthiopien et contribue aux quatre axes principaux du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2016-2020 : gestion du risque de catastrophe, protection sociale et économie respectueuse de l'environnement et résiliente face au changement climatique ; services sociaux de base ; gouvernance, participation et renforcement des capacités ; et égalité et autonomisation.

¹⁵ HCR, Ethiopia Fact Sheet août 2015, <www.unhcr.org/524d82ce9.html>, consulté le 10 août 2015

¹⁶ CSA d'Éthiopie, Enquête démographique et sanitaire de l'Éthiopie, 2011.

¹⁷ CSA d'Éthiopie, Enquête démographique et sanitaire de l'Éthiopie, 2014.

19. Les stratégies suivantes appuieront la réalisation des résultats visés par le programme de pays :

- (a) élaboration d'un plaidoyer reposant sur des données factuelles et apport d'une assistance technique permettant de promouvoir l'élaboration de politiques, lois et budgets favorables aux enfants, égalitaires et fondés sur les droits ;
- (b) renforcement des capacités des institutions et des systèmes nationaux ;
- (c) recours à une communication reposant sur des données factuelles afin de favoriser le changement social et comportemental ;
- (d) renforcement des capacités nationales en matière de suivi, d'évaluation et de planification reposant sur des données factuelles ;
- (e) innovation visant à améliorer l'efficacité et l'efficience des programmes ;
- (f) conclusion de partenariats stratégiques en faveur des enfants ;
- (g) promotion de la participation des enfants et des jeunes aux prises de décisions les concernant ; et
- (h) coopération Sud-Sud et triangulaire.

20. Le programme de pays veillera à intégrer des plans de préparation et de riposte aux situations d'urgence qui tiennent compte des risques, dans tous les domaines d'activité soutenus par l'UNICEF, conformément aux Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire.

21. Le programme de pays sera mis en œuvre à l'échelle nationale et ciblera plus particulièrement les régions en développement (Afar, Benishangul-Gumuz, Gambella et Somali) ainsi que les autres zones ou populations marginalisées. Le programme comprend sept axes : la santé, la nutrition, l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH) ; l'apprentissage et le développement ; la protection de l'enfance ; les politiques sociales et données probantes pour la promotion de l'inclusion sociale ; et l'efficacité du programme. Tous les programmes s'appuieront sur l'acquisition et la gestion de connaissances ainsi que sur un plaidoyer en faveur du financement durable.

Santé

22. Cet axe entend contribuer au Plan national de transformation du secteur de la santé en vue du résultat suivant : *d'ici 2020, améliorer la mise en œuvre d'interventions de qualité en matière de santé primaires et communautaires pour les nouveau-nés, les enfants, les adolescentes et les femmes, tout au long du continuum de soins, de façon équitable et abordable*. Ces interventions comprennent : (a) l'élargissement d'une offre de soins de santé complète au niveau des communautés et des centres de santé, en portant une attention particulière aux zones délaissées et aux populations vulnérables ; (b) améliorer la qualité des services de santé et des normes correspondantes ; et (c) renforcer les systèmes nationaux, y compris au niveau communautaire, et préparer le système de santé à la transition de l'Éthiopie vers le statut de pays à revenu intermédiaire et à une autonomie croissante en matière de prestation des services. De nouvelles mesures viendront renforcer le Programme de vulgarisation sanitaire afin de répondre à l'évolution des besoins de la population, y compris dans les zones pastorales et urbaines. Les enfants les plus défavorisés des zones urbaines pourront accéder plus facilement à des services de santé de proximité.

Nutrition

23. L'objectif du programme de nutrition se définit comme suit : *faire en sorte que d'ici 2020, le nombre d'enfants âgés de moins de cinq ans, d'adolescentes et de femmes enceintes et allaitantes qui bénéficient d'une nutrition et de soins adaptés augmente.* Le programme préconise une approche multisectorielle fondée sur le cycle de vie afin de réduire les retards de croissance et l'émaciation par le biais d'interventions communautaires. Il s'adresse en priorité aux femmes enceintes et allaitantes, aux enfants âgés de moins de cinq ans et aux adolescentes. Les interventions axées sur la résilience et les moyens de subsistance seront renforcées dans les zones caractérisées par une vulnérabilité chronique. Le programme comprend la promotion de l'allaitement exclusif pendant les six premiers mois de vie, l'amélioration de la qualité de l'alimentation complémentaire pour les enfants âgés de 6 à 23 mois, l'accélération de la mise en œuvre du programme de nutrition destiné aux adolescentes et l'élaboration d'une stratégie de lutte contre l'émaciation et le surpoids dans les zones urbaines. Les services de nutrition seront intégrés à d'autres services, notamment dans les secteurs WASH, de la santé, de l'éducation, de la protection de l'enfant et de la protection sociale.

Eau, assainissement et hygiène

24. L'UNICEF soutiendra la composante WASH du second Plan de croissance et de transformation en vue de réaliser l'objectif suivant : *faire en sorte que, d'ici 2020, la population éthiopienne, en particulier les femmes, les enfants, les adolescentes et les populations vulnérables, bénéficient d'un approvisionnement en eau et d'installations sanitaires abordables, sûres, fiables, durables et adaptées, ainsi que de pratiques d'hygiène appropriées dans les foyers, les communautés et les institutions des zones rurales et urbaines.* Le programme va permettre : (a) de faire progresser la promotion de l'assainissement et de l'hygiène (et compris l'hygiène menstruelle et la toilette des bébés) dans les zones caractérisées par une prévalence élevée des retards de croissance, de la diarrhée et du trachome ; (b) d'exploiter les ressources du fonds commun ONE WASH pour accélérer le développement des services WASH sur le plan institutionnel ; (c) d'innover en vue d'améliorer la fonctionnalité et la résilience de l'approvisionnement en eau dans les *woredas* (districts) où la sécurité de celle-ci n'est pas assurée ; (d) d'intensifier la mise en place de services d'assainissement et d'approvisionnement en eau accessibles aux populations pauvres et (e) de renforcer la coordination sectorielle pour l'élaboration de programmes consacrés au développement et à l'urgence.

Apprentissage et développement

25. Cette composante s'inscrit dans le Plan de développement du secteur de l'éducation 2015-2020 dont l'objectif est le suivant : *d'ici 2020, faire en sorte que tous les élèves de niveaux préscolaire et primaire bénéficient d'un accès équitable à une éducation et à une formation de qualité, qu'un plus grand nombre de filles ait accès à une éducation secondaire, en ciblant principalement les enfants, les populations et les régions les plus défavorisés ou vulnérables.* Le programme mettra l'accent sur l'élargissement de l'accès aux services éducatifs en faveur des enfants et des communautés vulnérables des zones les moins développées ainsi que sur la qualité de ces services. Les interventions principales comprendront notamment : le développement de l'apprentissage du jeune enfant et des programmes de préparation à la scolarité ; le renforcement des acquis scolaires à travers la mise en œuvre d'initiatives adaptées visant à améliorer le système scolaire et à renforcer la

planification sectorielle et le débat politique ; l'élargissement de l'accès des enfants non scolarisés à l'éducation, en ciblant prioritairement les adolescentes, les enfants des communautés pastorales et les enfants en situation d'urgence.

Protection de l'enfant

26. Cette composante met l'accent sur l'amélioration du contexte politique et le renforcement des systèmes afin que *d'ici 2020, un nombre croissant d'enfants et d'adolescents exposés à la violence, à l'exploitation et à la maltraitance, en situation d'urgence ou non, bénéficient de services de protection et de prise en charge de qualité, sensibles au genre, à base communautaire et gouvernementaux*. Conformément à l'engagement du gouvernement pour mettre fin aux pratiques telles que le mariage des enfants et les MGF/E et garantir les droits et la santé des adolescents en matière de sexualité et de procréation d'ici 2025, des interventions seront menées auprès des dirigeants communautaires et religieux afin de faire évoluer les normes sociales. Le renforcement des capacités des adolescents (filles et garçons) s'appuiera sur des formations aux savoir-faire pratiques, des campagnes d'information visant à favoriser l'accès aux services de prévention et de traitement du VIH adaptés aux jeunes ainsi que sur le recrutement d'adolescents qui deviendront des « agents du changement ». Les dispositifs de prise en charge qui tiennent compte du genre des enfants et des adolescents victimes de violences, de maltraitance et d'exploitation seront renforcés. Le programme vise à encourager l'enregistrement des naissances, à soutenir le gouvernement en vue du recrutement de travailleurs sociaux et du renforcement de la prise en charge des cas et à améliorer les dispositifs de collecte et d'analyse des données, afin de consolider les services de protection sociale et de justice pour enfants, y compris en situation d'urgence. Le plaidoyer mettra l'accent sur l'augmentation de l'affectation des ressources nationales et sur le renforcement des interventions à fort impact.

Politique sociale et promotion de l'inclusion sociale

27. Cette composante contribuera au résultat suivant : *d'ici 2020, faire en sorte que les enfants éthiopiens bénéficient d'un cadre politique amélioré et de services de planification et de financement reposant sur des données factuelles, adaptés aux enfants, sensibles au genre et axés sur les résultats, afin d'œuvrer à une réalisation inclusive, durable et équitable des droits de l'enfant*. Le programme appuie les objectifs nationaux en matière de bonne gouvernance, de protection sociale, de participation et de renforcement des capacités, en vue d'autonomiser les communautés afin qu'elles assurent elles-mêmes leur développement. Cette composante contribuera au renforcement des capacités des programmes publics de protection sociale adaptés aux enfants. Elle facilitera la génération et l'utilisation d'informations probantes aux niveaux national et infranational afin d'informer la prise de décision et le débat politique en faveur des droits des garçons, des filles et des femmes. L'UNICEF s'engagera dans le domaine de la gestion des finances publiques afin d'exploiter les ressources intérieures en vue d'une réalisation équitable des droits des enfants et des femmes. Cet engagement se fera par le biais de la planification participative et de la budgétisation, ainsi que de l'inclusivité, de la responsabilité et de la transparence des processus de prise de décision et de mise en œuvre de services publics équitables.

Efficacité du programme

28. Cette composante a pour objectif de *parvenir à une gestion et à une coordination des ressources, de la supervision technique, du plaidoyer et de l'aide à la planification, de la mise en œuvre et du suivi du programme de pays, ainsi que de la contribution de l'UNICEF au PNUAD et aux objectifs de développement durable, qui soient efficaces, efficientes, fondées sur des données factuelles et tenant compte des risques*. L'efficacité du programme sera évaluée selon les axes suivants : réduction du risque de catastrophe et résilience ; communication et plaidoyer ; communication pour le développement ; coordination, planification et suivi ; et résultats transversaux.

Réduction du risque de catastrophe et résilience

29. En coordination avec les autres organismes des Nations Unies, l'UNICEF va mettre en œuvre une stratégie à trois volets afin de soutenir la mise en œuvre de la politique nationale de gestion du risque de catastrophe ainsi que du Programme stratégique et cadre d'investissement aux niveaux fédéral et régional, et (a) développer et renforcer les systèmes nationaux et infranationaux en prévision de situations d'urgence (préparation, interventions et relèvement) ; (b) renforcer les capacités communautaires en prévision de conflits (préparation et interventions) ; et (c) assurer le développement et la maintenance d'infrastructures et de systèmes de prestation de services sociaux de base durables dans les zones exposées aux catastrophes et dans les régions touchées par l'arrivée massive de réfugiés.

Communication et plaidoyer

30. L'UNICEF œuvrera afin de placer les droits et le bien-être des enfants, en particulier les plus défavorisés, au cœur des programmes sociaux, politiques et économiques, en s'appuyant sur la collaboration avec les partenaires, l'État, le secteur privé, les communautés et les individus pour encourager la modification des politiques publiques, alimenter la mobilisation sociale et accroître les ressources publiques et privées en faveur des enfants.

Communication pour le développement

31. Des actions de communication pour le développement contribueront à la réalisation des objectifs de l'ensemble des composantes du programme. Ces actions viseront à sensibiliser davantage les individus, les communautés, les prestataires de services et les principaux leaders d'opinion à tous les niveaux, afin d'encourager les changements de comportement, d'éliminer les pratiques et les normes traditionnelles préjudiciables et de renforcer l'appropriation communautaire des processus de développement. Les stratégies mises en œuvre cibleront les plateformes éducatives, les réseaux religieux, les structures de mobilisation communautaire ainsi que les médias régionaux et nationaux, afin de faire évoluer les normes sociales et les comportements, et stimuler la demande de services. Le programme s'appuiera sur des approches innovantes pour toucher les communautés pastorales et les autres populations clés.

Coordination, planification et suivi

32. Cette composante veillera à ce que les fonctions de coordination, de planification et de suivi du bureau de pays soient conformes au règlement intérieur de l'UNICEF, au plan stratégique de l'UNICEF, au PNUAD et au Guide de mise en œuvre du programme élaboré par le gouvernement. Le suivi du programme sera quant à lui conforme au cadre pour l'évaluation et le suivi du PNUAD.

Résultats transversaux

33. Le programme de pays comprend deux résultats stratégiques transversaux, qui concernent le développement intégré de la petite enfance et de l'adolescence. Ces deux résultats contribueront à la réalisation des objectifs des six composantes sectorielles du programme.

A. Développement intégré de la petite enfance

34. Ce programme multisectoriel créera un environnement favorable à la mise en place de programmes d'éveil et d'éducation positive pour les enfants âgés de zéro à trois ans, en vue de réaliser l'objectif suivant : *d'ici 2020, faire en sorte que les enfants âgés de zéro à trois ans bénéficient d'une éducation et de programmes d'éveil adaptés grâce à la mise en œuvre de modèles d'interventions intégrées, durables et de qualité dans le domaine du développement de la petite enfance, qui tiennent compte de la santé, la nutrition, la protection, l'éveil, la préparation à la scolarité et des pratiques WASH.* Le programme s'appuiera sur des données factuelles afin de mettre en avant l'efficacité des programmes d'éveil et d'éducation, qui sera ensuite relayée à travers la mise en place d'outils de plaidoyer. Des recommandations spécifiques et des messages clés viendront alimenter le Health Extension Programme, le Productive Safety Net Programme (PSNP), l'armée de développement sanitaire et les foyers d'hébergement pré-accouchement. Des actions de communication en faveur du changement des comportements contribueront à la prévention de la violence, de l'exploitation et de la négligence à l'égard des enfants âgés de moins de trois ans.

B. Adolescents

35. Ce programme multisectoriel contribuera à la réalisation du résultat suivant : *d'ici 2020, faire tomber les barrières qui entravent l'autonomisation des filles, et faire en sorte que les adolescentes bénéficient du soutien de leur communauté et qu'elles aient accès à des services et à des informations de qualité qui les protègent des pratiques telles que le mariage des enfants et les MGF/E.* Des données factuelles et des outils de plaidoyer mettront en avant les retombées positives des actions ciblant les filles et renforceront la coordination sectorielle entre les programmes reposant sur la connaissance des faits pour contribuer à l'autonomisation des filles. Les interventions cibleront la discrimination par le genre inhérente aux normes sociales et viseront à améliorer le taux d'achèvement du cycle primaire ainsi que le taux de transition vers l'enseignement secondaire chez les filles, à protéger ces dernières des violences et des pratiques traditionnelles préjudiciables, à développer l'accès à des services de santé et de prévention du VIH adaptés aux adolescentes et à réduire l'exposition des adolescentes au risque de grossesse. Le programme identifie trois zones géographiques prioritaires : les régions Afar, Amhara et Somali, auxquelles s'ajoutent certains *woredas* d'autres régions.

36. Dans le cadre de sa coopération avec le gouvernement, l'UNICEF œuvrera avec d'autres partenaires, notamment d'autres organismes des Nations Unies, des partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux, des organisations non gouvernementales (ONG) internationales et nationales, des organisations confessionnelles, des organisations de la société civile (OSC), des entreprises du secteur privé, des médias et d'autres lieux d'échange pour accroître la prise de conscience sur les droits de l'enfant. L'UNICEF poursuivra sa collaboration avec des partenariats et des initiatives mondiales, dont : les initiatives « S'engager pour la survie de l'enfant : une promesse renouvelée » et « Renforcement de la nutrition » (SUN), le Partenariat REACH visant à éliminer la faim et la malnutrition chez les enfants, le Partenariat mondial pour l'éducation, l'Alliance Gavi, l'Alliance du Vaccin, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et l'initiative ONE WASH.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé	26 210	109 955	136 165
Nutrition	14 305	68 159	82 464
Eau, assainissement et hygiène	18 248	46 339	64 587
Apprentissage et développement	20 172	32 852	53 024
Protection de l'enfant	26 162	17 796	43 958
Politique sociale et données probantes pour la promotion de l'inclusion sociale	14 503	4 577	19 080
Efficacité du programme	23 505	27 167 ^a	50 672
Total	143 105	306 845^b	449 950

a. Le montant de chaque contribution reste à déterminer selon chaque donateur.

b. Ce montant ne tient pas compte des 156 millions de dollars affectés au financement d'urgence d'autres ressources mobilisées dans le cadre des interventions humanitaires qui seront mises en place durant le programme.

Programme et gestion des risques

37. Le présent document de programme de pays souligne les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le premier outil/support de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'adéquation des résultats et des ressources attribuées avec le programme au niveau du pays. Les responsabilités des coordinateurs au niveau national, régional et du siège par rapport aux programmes de pays sont énoncées dans le programme de l'organisation ainsi que dans les politiques et procédures opérationnelles.

38. Ce programme de pays s'appuie sur plus de 60 années de partenariat avec le gouvernement éthiopien, au cours desquelles de nombreux programmes efficaces ont été mis en place. Il tient compte des priorités en matière de développement et des plans et programmes sectoriels.

39. Le Ministère des Finances et du Développement économique, les autres ministères compétents et les ONG sont les principaux partenaires des processus de planification et de coordination aux niveaux fédéral et infranational, garantissant la concordance du programme avec les priorités nationales et facilitant l'identification des difficultés et des opportunités. La mise en œuvre régulière et conjointe de mécanismes de suivi et de revue est essentielle pour identifier et gérer les risques auxquels le programme de pays est exposé.

40. La gestion de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera elle aussi renforcée afin d'atténuer les risques majeurs liés à la mise en œuvre du programme et d'y répondre. Les capacités du personnel seront améliorées afin de renforcer la responsabilisation en matière de résultats. Conformément à l'approche décentralisée du gouvernement, les bureaux de zone de l'UNICEF joueront le rôle d'intermédiaires auprès de partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, communiqueront en temps utile sur les risques et les opportunités, et apporteront une assistance technique et un appui à la gestion à leurs homologues.

Suivi et évaluation

41. Les progrès seront suivis à l'aide des indicateurs mentionnés dans le Cadre de résultats et de ressources (se référer à l'annexe correspondante), dans le tableau récapitulatif des résultats du PNUAD et dans le plan intégré de suivi et d'évaluation. Les outils de suivi comprendront les systèmes de gestion et d'information nationaux ainsi que les données correspondantes, le système de suivi des résultats pour l'équité, les examens semestriels et annuels communs, les examens semestriels de l'UNICEF et du PNUAD, et les mécanismes de suivi de la coordination des groupes sectoriels. L'UNICEF mènera des évaluations indépendantes (voir le plan d'évaluation chiffré) en collaboration avec le gouvernement et conformément aux normes et standards d'évaluation des Nations Unies. Le système de suivi du bureau de pays vérifiera que les résultats de ces évaluations contribuent à l'efficacité et à l'efficience de la gestion du programme. L'UNICEF coopérera avec d'autres institutions en vue de renforcer la capacité des institutions nationales à suivre les progrès liés aux objectifs nationaux et internationaux, ainsi que les inégalités.

Annexe

Cadre de résultats et de ressources

Programme de coopération entre le gouvernement d'Éthiopie et l'UNICEF, juillet 2016-juin 2020

Convention relative aux droits de l'enfant : Articles 4, 6 (2), 11, 13–22, 24–25, 28–29 et 32–41.

Priorités nationales : Second plan de croissance et de transformation du gouvernement éthiopien 2015-16-2019-20 et Plans de développement sectoriels : Plan de développement du secteur de la santé, Plan national sur la nutrition, Plan national stratégique sur le VIH/sida, Plan du secteur WASH, cinquième plan de développement du secteur de l'éducation, Politique nationale de protection sociale et Stratégie nationale de protection sociale, Politique nationale en faveur des Éthiopiennes, Politique en faveur des femmes, Politique en faveur des jeunes, Plan d'action national en faveur des orphelins et des enfants vulnérables.

Objectifs de développement durable : 1, 2, 4, 5–6, 10–11 et 16.

Résultats attendus du PNUAD impliquant l'UNICEF :

2.1. Amélioration des capacités des institutions dans les zones exposées aux catastrophes afin de répondre aux situations d'urgence ; **2.2.** Élargissement de l'accès des populations vulnérables à un ensemble de programmes/d'interventions/de services de protection sociale gouvernementaux ; **2.3.** Les institutions publiques principales devront être en mesure d'assurer la planification, la mise en œuvre et le suivi des mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci.

3.1. La population éthiopienne, en particulier les groupes vulnérables, accède plus facilement à des services sanitaires équitables et de qualité, et utilise ces services. **3.2.** Un plus grand nombre d'enfants âgés de moins de cinq ans, d'adolescents et de femmes bénéficie de soins et d'une alimentation appropriés.

3.3. L'accès et le recours aux services de prévention, de traitement, de prise en charge et de soutien en matière de VIH s'améliorent au sein des populations ciblées. **3.4.** La population éthiopienne, en particulier les groupes vulnérables, a accès à des services WASH sûrs et adaptés, et les utilise. **3.5.** Tous les élèves de niveau pré-primaire, primaire et post-primaire bénéficient d'un accès équitable à une éducation et à une formation de qualité, et les enfants, les populations et les régions les plus défavorisés ou vulnérables font l'objet d'une attention particulière.

4.1. Renforcement des capacités des principales institutions publiques et autres parties prenantes garantissant l'existence et l'accessibilité d'un État de droit et d'un système de justice responsable, et promotion et protection des droits de l'homme, conformément aux dispositions des instruments, normes et standards nationaux et internationaux. **4.2.** Renforcement des capacités des principales institutions publiques et autres parties prenantes garantissant la mise en œuvre d'un développement équitable, efficace, responsable, participatif et sensible au genre. **4.3.** Les institutions nationales et infranationales s'appuient sur des données factuelles, sur les résultats et sur le principe d'équité pour la prise de décision, l'élaboration des politiques et la conception, le suivi et l'évaluation des programmes, ainsi que sur les comptes rendus y afférents.

5.1. Renforcement de la protection des femmes et des filles contre les violences, les pratiques traditionnelles préjudiciables, l'exploitation et la discrimination, et meilleur accès aux services de réadaptation et de réinsertion leur permettant de jouir pleinement de leurs droits. **5.2.** Autonomisation des femmes, des adolescents et des jeunes leur permettant d'être les acteurs des décisions qui concernent leur vie et le développement de leur pays. [Ces indicateurs sont basés sur ceux du PNUAD (voir le tableau récapitulatif ci-dessous)].

Résultats connexes du Plan stratégique de l'UNICEF 2014-2017 :							
Le programme de pays contribuera aux sept résultats attendus du Plan stratégique :							
Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles ^{1,2}	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
1. Santé D'ici 2020, amélioration de la mise en œuvre d'interventions de qualité en matière de soins de santé primaires et communautaires pour les nouveau-nés, les enfants, les adolescentes et les femmes et ce, tout au long du continuum de soins, de façon équitable et abordable.	Proportion de prestations institutionnelles <i>Donnée(s) de référence :</i> 16 % <i>Objectif :</i> 90 %	Enquête démographique et sanitaire (EDS) de l'Éthiopie Mini EDS Système d'information sanitaire (SIS)	1.1. Renforcement des capacités au niveau national, infranational et des <i>woredas</i> dans le cadre de l'élaboration de stratégies sanitaires et de plans chiffrés fondés sur des données factuelles, visant la coordination et la mobilisation des ressources, et le suivi et l'évaluation des progrès réalisés vers la couverture de santé universelle, en ciblant les zones les plus défavorisées. 1.2. Renforcement des capacités du système de santé	Ministère fédéral de la Santé Bureaux de santé régionaux Bureaux de santé des <i>woredas</i> Organismes des Nations Unies ONG locales et	26 210	109 955	136 165
	Proportion d'enfants ayant reçu le vaccin combiné PENTA 3 (diphtérie/tétanos/polio) <i>Donnée(s) de référence :</i> 66 %	EDS Enquête relative à la portée du Programme élargi de vaccination Système					

¹ Dans la mesure du possible, toutes les données seront ventilées par sexe, par âge, par région et par statut socio-économique.

² La présente annexe présente les principaux indicateurs de résultat. Les activités de planification, de suivi et d'évaluation du programme s'appuieront sur un tableau détaillé présentant la liste des résultats et de leurs indicateurs ventilés par région, par sexe et par niveau de richesse. Le plan d'action et le module d'évaluation des résultats du programme de pays refléteront ces éléments. Le tableau détaillé des résultats montre que le programme suit les orientations du Plan stratégique 2014-2017 de l'UNICEF et de ses indicateurs régionaux.

	<p><i>Objectif</i> : 95 %</p>	d'information sanitaire	primaire visant à intensifier la mise en œuvre d'interventions sanitaires de qualité essentielles pour les mères, les nouveau-nés, les enfants et les adolescents, en prêtant une attention particulière aux zones mal desservies.	internationale s Organisations communautaires Organisations confessionnelles Universitaires			
	<p>Proportion de mères et de nouveau-nés qui bénéficient d'un examen postnatal dans les 48 heures qui suivent la naissance</p> <p><i>Donnée(s) de référence</i> : 13 %</p> <p><i>Objectif</i> : 85 %</p>	EDS Mini EDS SIS	1.3. Renforcement des plateformes du système de santé communautaire visant à promouvoir l'utilisation des services proposés et à garantir l'adoption durable des pratiques et normes sociales positives qui affectent la santé des mères, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents, en particulier dans les secteurs les plus défavorisés.				
	<p>Part des dépenses du foyer consacrées à la santé</p> <p><i>Donnée(s) de référence</i> : 34 %</p> <p><i>Objectif</i> : 30 %</p>	Rapport des comptes nationaux de la santé (CNS)	1.4. Renforcement des capacités nationales et infranationales visant à mieux faire face aux risques de catastrophe sanitaires.				
<p>2. Nutrition</p> <p>D'ici 2020, un plus grand nombre d'enfants âgés de moins de cinq ans, d'adolescentes et de femmes enceintes et allaitantes bénéficie d'une nutrition et de soins adaptés.</p>	<p>Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant un apport alimentaire minimum acceptable</p> <p><i>Donnée(s) de référence</i> : 4,6 % (filles) ; 3,6 % (garçons)</p> <p><i>Objectif</i> : 10 % (filles) ; 10 % (garçons)</p>	EDS	<p>2.1. Renforcement de la coordination multisectorielle et des capacités des secteurs qui participent à la mise en œuvre du Plan sur la nutrition en prêtant une attention particulière aux politiques, aux systèmes d'information et à la gestion des connaissances.</p> <p>2.2. Un plus grand nombre de</p>	Tous les ministères qui participent à la mise en œuvre du Plan national sur la nutrition ONG	14 305	68 159	82 464

	<p>Nombre d'enfants âgés de 0 à 59 mois souffrant de malnutrition sévère qui ont été traités pour malnutrition sévère aiguë</p> <p><i>Donnée(s) de référence :</i> 254 326</p> <p><i>Objectif :</i> 275 000³</p>	Outil de suivi du Programme national sur la nutrition	<p>femmes enceintes, de responsables d'enfants âgés de moins de deux ans et d'adolescentes possèdent des connaissances concernant la nutrition et les comportements en matière de soins.</p> <p>2.3. Renforcement de la qualité des services de nutrition aux femmes enceintes, aux responsables d'enfants âgés de moins de cinq ans et aux adolescentes.</p> <p>2.4. Renforcement des capacités du gouvernement et de ses partenaires visant à faire face à la problématique de la nutrition lors des crises humanitaires.</p>				
	<p>Proportion d'enfants âgés de moins de six mois nourris exclusivement au sein</p> <p><i>Donnée(s) de référence :</i> 52 %</p> <p><i>Objectif :</i> 70 %</p>	EDS					
<p>3. Eau, assainissement et hygiène</p> <p>D'ici 2020, la population éthiopienne, en particulier les femmes, les enfants, les adolescentes et les populations</p>	<p>Proportion de personnes qui utilisent des services d'approvisionnement en eau à la fois sûrs, adaptés et résilients</p> <p><i>Donnée(s) de référence :</i> 57 %</p> <p><i>Objectif :</i> 83 %⁴</p>	<p>Programme commun de surveillance (JMP)</p> <p>Inventaire WASH</p> <p>Mini EDS</p>	<p>3.1. Renforcement des capacités du secteur WASH en matière de planification stratégique fondée sur les données factuelles, de coordination, de financement, de plaidoyer et de mise en œuvre des interventions en faveur du développement et en situation d'urgence.</p> <p>3.2. Renforcement des</p>	<p>Ministère de l'Eau, de l'Irrigation et de l'Énergie</p> <p>Ministère fédéral de la Santé</p> <p>Ministère de l'Éducation</p> <p>Ministère du</p>	18 248	46 339	64 587
	<p>Proportion de personnes qui utilisent des services</p>	JMP					

³ Le nombre d'enfants souffrant de malnutrition sévère aiguë augmente avec la hausse des besoins humanitaires, avec un meilleur diagnostic nutritionnel et avec l'élargissement de l'offre de services disponible. Ce nombre diminue lorsque ces facteurs suivent une tendance inverse, et lorsque les stocks de suppléments nutritionnels s'épuisent ou encore à mesure que des services de prévention de la malnutrition aiguë plus complets sont disponibles.

⁴ L'UNICEF est directement à l'origine de 1 850 000 nouveaux utilisateurs (soit 4,7 % du nombre total d'utilisateurs).

vulnérables, bénéficie d'un approvisionnement en eau et d'installations sanitaires abordables, sûres, fiables, durables et adaptées, et de pratiques d'hygiène appropriées dans les foyers, les communautés et les institutions des zones rurales et urbaines.	d'assainissement à la fois sûrs, adaptés et résilients <i>Donnée(s) de référence :</i> 28 % <i>Objectif :</i> 50 % ⁵		capacités institutionnelles visant à fournir des services d'approvisionnement en eau et de gestion des déchets liquides et solides équitables et réglementés dans les zones rurales, urbaines et périurbaines. 3.3. Les services WASH fournis aux populations en situation d'urgence dans ce domaine répondent aux normes minimales correspondantes.	Développement urbain, de l'Habitat et de la Construction Fonds de développement des ressources en eau Bureaux WASH régionaux Bureaux de santé régionaux Bureaux régionaux pour l'éducation Bureaux régionaux pour le développement urbain et la construction OSC Prestataires, consultants et entrepreneurs privés			
	Nombre de personnes (en particulier les mères) qui ont recours à des pratiques d'hygiène améliorées (lavage des mains et du visage, hygiène alimentaire) et qui vivent dans des environnements sains <i>Donnée(s) de référence :</i> 17 % <i>Objectif :</i> 70 %	JMP EDS					
	Proportion de personnes touchées par des catastrophes qui ont été sauvées et protégées grâce à la mise en œuvre d'interventions WASH d'urgence <i>Donnée(s) de référence :</i> 95 % <i>Objectif :</i> 100 %	Gestion du risque de catastrophe et secteur de la sécurité alimentaire Rapports annuels du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH)					
4. Apprentissage et	Taux brut de scolarisation	Système	4.1. Renforcement des	Ministère de	20 172	32 852	53 024

⁵ L'UNICEF est directement à l'origine de 1 300 000 nouveaux utilisateurs (soit 1,9 % du nombre total d'utilisateurs).

développement D'ici 2020, tous les élèves de niveau préprimaire et primaire bénéficient d'un accès équitable à une éducation et à une formation de qualité, un plus grand nombre de filles a accès à une éducation secondaire, et les enfants, populations et régions les plus défavorisés ou vulnérables font l'objet d'une attention particulière.	au primaire <i>Donnée(s) de référence :</i> 34 % 33 % (filles) ; 35 % (garçons) <i>Objectif :</i> 80 % 80 % (filles) ; 80 % (garçons)	d'information sur la gestion des établissements d'enseignement et étude correspondante Rapports d'évaluation	capacités du système éducatif visant à réaliser l'objectif du cinquième plan de développement du secteur de l'éducation, à savoir le développement équitable de services d'éducation de la petite enfance de qualité. 4.2. Les enfants non scolarisés bénéficient d'un accès amélioré, équitable et inclusif aux établissements d'enseignement primaire et secondaire. 4.3. Accès amélioré et équitable à un enseignement primaire de qualité. 4.4. Renforcement des capacités du système éducatif en matière de gestion des connaissances. 4.5. Renforcement des capacités du secteur éducatif visant à améliorer l'accès à l'éducation de base en situation d'urgence.	l'Éducation Bureaux régionaux pour l'éducation			
	Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire et dans le premier cycle de l'enseignement secondaire <i>Donnée(s) de référence :</i> Primaire – 93 % 90 % (filles) ; 95 % (garçons) Premier cycle de l'enseignement secondaire – 21 % 21 % (filles) ; 20 % (garçons) <i>Objectif :</i> Primaire – 98 % 98 % (filles) ; 98 % (garçons) Premier cycle de l'enseignement secondaire – 47 % 47 % (filles) ; 47 % (garçons)						
	Indices de parité dans l'enseignement primaire et dans le premier cycle de						

	<p>l'enseignement secondaire</p> <p><i>Donnée(s) de référence :</i> Primaire – 0,94 premier cycle du secondaire – 0,91</p> <p><i>Objectif :</i> Primaire – 1 premier cycle du secondaire – 1</p>						
	<p>Proportion d'élèves issus des classes de niveau 4, 8 et 10 qui obtiennent un score de 50 % ou plus sur l'indice composite ventilé par sexe élaboré dans le cadre de l'évaluation nationale de l'apprentissage⁶</p> <p><i>Donnée(s) de référence :</i> Niveau 4 – 43 % (2012) Niveau 8 – 44 % (2012) Niveau 10 – 23 % (2014)</p> <p><i>Objectif :</i> Niveau 4 – 50 % Niveau 8 – 50 % Niveau 10 – 50 %</p>						
<p>5. Protection de l'enfant</p> <p><i>D'ici 2020, un nombre croissant d'enfants et</i></p>	<p>Pourcentage de nouveaux nés dont la naissance est enregistrée (par an)</p> <p><i>Donnée(s) de référence :</i></p>	<p>Federal Vital Events Registration Agency (système</p>	<p>5.1. Dans le cadre d'un modèle intégré de protection sociale, les enfants et les adolescents vulnérables bénéficient de</p>	<p>Ministère de la Femme, de l'Enfance et de la Jeunesse</p>	<p>26 162</p>	<p>17 796</p>	<p>43 958</p>

⁶ À l'heure actuelle, les données relatives à l'évaluation de l'apprentissage ne sont pas ventilées par sexe. L'UNICEF a mené un plaidoyer réussi en faveur de la ventilation des données par sexe lors des prochaines évaluations.

<p><i>d'adolescents exposés à la violence, à l'exploitation et la maltraitance, en situation d'urgence ou non, bénéficient de services de protection et de prise en charge de qualité, sensibles au genre, à base communautaire et gouvernementaux.</i></p>	<p>7 % <i>Objectif : 50 %</i></p>	<p>d'enregistrement des faits d'état civil) CSA</p>	<p>services de protection sociale durables, complets et adaptés dans 150 <i>woredas</i>. 5.2. Des services de justice complets et adaptés aux enfants et aux adolescents sont disponibles dans 125 <i>woredas</i>. 5.3. Des services d'état civil sont disponibles dans 50 % des <i>woredas</i>. 5.4. Renforcement des capacités des institutions et des communautés visant à prévenir la violence à l'égard des femmes et des adolescentes et à lutter contre celle-ci dans 100 <i>woredas</i> et municipalités. 5.5. Renforcement des capacités des institutions et des communautés visant à prévenir la propagation du VIH chez les adolescents dans 120 <i>woredas</i> urbains particulièrement exposés. 5.6. Renforcement des mécanismes de coordination et de responsabilité ainsi que des capacités institutionnelles et communautaires permettant une mobilisation sociale visant à mettre fin aux pratiques telles que le mariage des enfants et les MGF/E au niveau fédéral ainsi que dans trois régions et</p>	<p>Ministère du Travail et des Affaires sociales et bureaux régionaux respectifs Cour suprême fédérale Cour suprême régionale Federal and Regional Vital Events Registration Agency Ministère de la Santé et bureaux de santé régionaux Ministère de la Justice UNFPA ONU-Femmes Gestion du risque de catastrophe et secteur de la sécurité alimentaire HCR</p>			
	<p>Pourcentage d'enfants identifiés qui ont accès à des services de protection sociale adaptés dans cinq régions pilotes <i>Donnée(s) de référence : 10 %</i> <i>Objectif : 40 %</i></p>	<p>Rapports du Ministère de la Femme, de l'Enfance et de la Jeunesse Enquête initiale et finale</p>					
	<p>Proportion déclarée d'enfants ayant survécu à des actes de violence (y compris les enfants en conflit avec la loi) qui bénéficient de services intégrés de soutien juridique et psychosocial dans les <i>woredas</i> visés. <i>Donnée(s) de référence :</i> Enfants ayant survécu à des actes de violence : 0 % Enfants en conflit avec la loi : 0 % <i>Objectif :</i> Enfants ayant survécu à des actes de violence : 80 % Enfants en conflit avec la loi : 80 %</p>	<p>Enquête initiale et finale</p>					

	Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui déclarent avoir été mariées avant l'âge de 18 ans <i>Donnée(s) de référence :</i> 41 % <i>Objectif :</i> 30 %	EDS	d'autres <i>woredas</i> particulièrement exposées. 5.7. Les enfants et les adolescents en situation d'urgence ont accès à des services de protection adaptés et de lutte contre les violences basées sur le genre.	Organisation internationale pour les migrations (OIM)			
6. Politique sociale et données probantes pour la promotion de l'inclusion sociale D'ici 2020, les enfants éthiopiens bénéficient d'un cadre politique amélioré et de services de planification et de financement reposant sur des données factuelles, adaptés aux enfants, sensibles au genre et axés sur les résultats, condition préalable à une réalisation inclusive, durable et équitable des droits de l'enfant.	Nombre de politiques ou stratégies nationales révisées ou adoptées sur la base des données factuelles obtenues avec l'aide de l'UNICEF <i>Donnée(s) de référence :</i> 0 <i>Objectif :</i> 4	Rapports du Ministère des Finances et du Développement économique	6.1. Renforcement des capacités institutionnelles de l'État visant à l'élaboration de politiques et de stratégies nationales de développement inclusives en faveur des enfants, axées sur l'équité et fondées sur des données factuelles.	Ministère des Finances et du Développement économique CSA Commission nationale de planification Ethiopian Development Research Institute Ministère de la Femme, de l'Enfance et de la Jeunesse Ministère du Travail et des Affaires sociales	14 503	4 577	19 080
	Proportion de dispositions spécifiques de la Convention des droits de l'enfant qui ont été acceptées (2015) et part des recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (2014) qui ont été mises en œuvre <i>Donnée(s) de référence :</i> Convention des droits de l'enfant - 0 % Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes - 0 % <i>Objectif :</i> Convention des droits de l'enfant - 70 %	Rapport annuel du Ministère de la Femme, de l'Enfance et de la Jeunesse	6.2. Renforcement des capacités des institutions publiques principales et des autres parties prenantes visant à assurer le respect des obligations relatives aux droits de l'enfant. 6.3. Renforcement des capacités institutionnelles en matière de gestion des finances publiques en faveur des enfants. 6.4. Renforcement des capacités du gouvernement permettant la mise en œuvre d'un programme de protection sociale adapté aux enfants. 6.5. Renforcement des				

	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes - 70 %		capacités du gouvernement et des autres parties prenantes visant à respecter les engagements relatifs à l'égalité des sexes.				
	Pourcentage d'enfants privés d'au moins deux types de liberté <i>Donnée(s) de référence :</i> 90 % <i>Objectif :</i> 80 %	Rapport de l'analyse du chevauchement des privations multiples du CSA					
	Nombre d'enfants qui bénéficient d'un programme gouvernemental de protection sociale <i>Donnée(s) de référence :</i> 3,3 - 4,5 millions <i>Objectif :</i> 6 millions	Rapport annuel du Ministère du Travail et des Affaires sociales					
7. Développement intégré de la petite enfance D'ici 2020, les enfants âgés de zéro à trois ans bénéficient d'une éducation et de programmes d'éveil adaptés grâce à la mise en œuvre de modèles d'interventions intégrés, durables et de qualité dans le domaine du développement de la petite enfance, qui tiennent compte de la santé, la nutrition, la	Se référer aux composantes du programme						

protection, l'éveil, la préparation à la scolarité et des pratiques WASH.							
8. Adolescents D'ici 2020, plus aucune barrière n'entrave l'autonomisation des filles, et les adolescentes bénéficient du soutien de leur communauté et ont accès à des services et à des informations de qualité qui les protègent des pratiques telles que le mariage des enfants et les MGF/E.	Se référer aux composantes du programme						
9. Efficacité du programme Gestion et coordination des ressources, de la supervision technique et du plaidoyer efficaces, efficaces, fondées sur les données factuelles et qui tiennent compte des risques.	Notation du programme de pays à l'aide des indicateurs du programme régional et des activités Proportion du programme « en bonne voie » Proportion d'enfants en situation d'urgence humanitaire qui ont été pris en charge dans le cadre d'interventions adaptées Nombre d'observations	VISION/Analyses VISION/Analyses Bulletins de situation Évaluations des situations d'urgence Rapport thématique sur les situations d'urgence Rapport d'audit sur les actions menées	9.1. Renforcement des capacités organisationnelles assurant l'efficacité et l'efficacité des activités de planification et de coordination. 9.2. Renforcement des capacités en matière d'apprentissage reposant sur les faits et de gestion des risques 9.3. Renforcement des capacités dans le domaine de la coordination de la gestion des catastrophes 9.4. Renforcement des capacités des activités de plaidoyer et de communication	Ministère des Finances et du Développement économique et bureaux rattachés ONG OSC	23 505	27 167	50 672

	formulées dans les rapports d'audit		pour le développement.				
	Nombre de recommandations classées dans les délais impartis		9.5. Renforcement de la gestion et de la supervision des ressources humaines, financières et d'approvisionnement.				
Total des ressources					143 105	306 846	449 950